



Pension à enfant majeur qui ne veut pas travailler

Par **Patrick11th**, le **07/05/2008** à **18:56**

Suite à un jugement de divorce par consentement mutuel prononcé en 2004, je paye une pension alimentaire d'environ 480 euros par mois pour subvenir aux besoins de ma fille née en 1985 "au-delà de la majorité du bénéficiaire et jusqu'à l'exercice d'une activité professionnelle rémunérée et non occasionnelle". Ma fille vit toujours chez sa mère.
Le problème : ma fille a abandonné ses études, se drogue, et n'a aucune intention de rechercher un emploi. Sa mère et moi souhaitons lui venir en aide, mais le dialogue est devenu impossible compte tenu de la drogue, et elle est majeure. De plus elle indique très clairement que nous lui devons assistance, et moi par jugement!
De plus, **je me suis porté caution** d'un prêt étudiant (7500€) qu'elle a réalisé en 2007, et qu'elle doit commencer à rembourser d'ici qq années. Je lui ai demandé de le rembourser par anticipation puisqu'elle a immédiatement stoppé ses études après avoir obtenu le prêt, mais elle ne l'a pas fait, et l'argent est parti en fumée.
En tout état de cause je ne souhaite plus continuer à financer sa vie dans ces conditions. De plus, je crains d'être obligé de payer les remboursements de son prêt lorsqu'il arrivera à échéance, puis-je donc commencer à mettre l'argent de côté au travers de tout ou partie de la pension alimentaire ? Sinon, que puis-je faire d'autre ?
Je sais que je suis obligé de payer si elle ne travaille pas, mais n'y a-t-il pas un moyen de la forcer à rechercher un emploi ? Sinon avec le prix de la pension et le fait qu'elle est nourrie et logée par sa mère, dans 20 ans rien n'aura changé!
Il y a des droits dans la vie, mais il y a aussi des devoirs...
merci

Par **jeetendra**, le **08/05/2008** à **09:12**

bonjour, prenez rapidement contact avec un médiateur familial pour qu'une solution équitable

soit trouvée au drame que vous vivez, courage, cordialement